

Lettre de Mad. J. de T. de S. à l'auteur du  
Journal. Le 1 Janvier 1786.

*J*E lis actuellement les Essais historiques sur Paris de Mr. de Saint-Foix. Cette lecture m'amuse, mais je rencontre quelquefois des choses qui passent ma crédulité, & m'inspirent je ne sais quelle défiance dont je voudrois me guérir, pour lire avec plus de satisfaction. Par exemple, à la p. 37 de la 3e partie, je lis ce qui suit. « Le cardinal Pallavicin rapporte qu'en 1562, les Peres assemblés au Concile de Trente, délibérèrent de donner un bal à Philippe II Roi d'Espagne; que toutes les Dames de la ville y furent invitées; que le cardinal de Mantoue ouvrit le bal, & que Philippe II & tous les Peres du Concile y dansèrent ». J'avoue que je trouve cela un peu étrange, & je n'ai pas l'Histoire du Concile de Trente par le cardinal Pallavicin, pour voir si effectivement le Concile a délibéré sur de tels objets, & si les Peres ont tous dansé à un bal. Vous m'obligerez en vous occupant un moment de cette vérification, & en me disant si réellement tout cela est ainsi. Je suis &c.

RÉPONSE. Voici ce que je trouve dans Pallavicini L. II. C. 15, p. 239. édit. d'Anvers 1670. « Postridiè ( Philippus ) legatum suum invisit, qui obviam illi occurrit extra suarum ædium limen. Paulùm ibi commoratus, inde unà cum eodem legato ac Madruccio ad insulam in Athesi perrexit, trecentos ferè passus ab urbe remotam, ubi Madruccius ligneam domo constructâ, eademque aulæis aureis, picturis ac statuis insigniter exornatâ, convivium opiparum exquisitis harmoniæ modis conditum paraverat. Philippus, duo purpurati, & Sabaudi principis filius,